



FICHE DE POSTE

PLOMBIER

Référence dans les emplois ITRF

BAP G

Emploi type : Plombier / Chauffagiste / Opérateur en froid et ventilation (G5A42)

Classement statutaire dans le corps d'accueil, ITRF ou DAPOOUS :

ATRF ou agent de maîtrise (AM 5)

Mission :

- Effectuer le montage et la connexion des divers éléments des installations à circulation de fluides en respectant les normes et règles de l'art.

Activités principales

- Intervenir dans tous les domaines d'activité de ses compétences techniques,
- Conseiller sur le choix des matériaux à utiliser,
- Réaliser des installations sanitaires complètes ou mettre en place des parties d'installation sur des chantiers importants,
- Assurer les interventions de dépannage et de réparation,
- Intervenir, dans la limite de la réglementation, sur tout le réseau de distribution et d'évacuation des fluides,
- Planifier les travaux de maintenance en collaboration avec le gestionnaire ou le chef d'équipe,
- Organiser son travail et son chantier,
- Prévoir les besoins en matériel et matériaux tout en suivant leur évolution technologique,
- Entretenir le matériel et l'outillage qui lui est confié,
- Assurer le nettoyage de son chantier,
- Possibilité de participer à l'élaboration d'un projet et à sa programmation,
- Suggérer les améliorations à apporter dans son métier, voire, en collaboration avec ses collègues, dans d'autres métiers,
- Possibilité d'encadrer les personnels et participer à leur formation,
- Participer à l'élaboration des spécifications techniques des produits et équipements et à leur choix,
- Respecter les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail en vigueur,

Dispositions communes relatives à la continuité et aux nécessités du service public

Dans le cadre de ses missions et lorsque la continuité du service est engagée, l'agent peut être appelé, dans la prolongation cohérente de ses activités principales, à se voir confier toute autre tâche de plombier.

Dans les cas particuliers de sous-service, ou dans les cas exceptionnels (notamment urgence et remplacement) de rupture de service, l'agent peut être amené temporairement, sur décision de l'autorité de gestion de proximité, à exercer des activités relevant du même emploi-type de qualification comparable et sous réserve des aptitudes, des compétences et de formation requises par celui-ci.

Lorsque les fonctions temporairement occupées le justifient, un complément indemnitaire égal à la différence de rémunération de celles-ci avec celles ordinairement occupées par l'agent lui est versé au *prorata temporis*.

Compétences attendues (notamment pour le recrutement et l'affectation dans le réseau des œuvres) :

- Connaissance des lois et règles de l'art,
- Connaissance approfondie des techniques du métier,
- Maîtrise des gestes techniques,
- Connaissance des propriétés des principaux matériaux utilisés,
- Connaissance des principes de circulation des fluides,
- Connaissance du code de la plomberie : règles générales permettant la distribution et l'évacuation d'eau dans un bâtiment,
- Capacité à lire et interpréter un plan, schéma ou croquis,
- Capacité à établir un devis de base pour une commande de matériel ou matériaux,
- Capacité à évaluer la durée nécessaire à la réalisation d'une intervention,
- Connaissance de base des règles de stockage et gestion de stocks,
- Connaissance des méthodes d'animation d'une équipe,
- Connaissance des règles d'hygiène de santé et sécurité au travail en vigueur,
- Notions d'ergonomie.

Formations :

- | | | |
|---|-------------------------|----------------------------|
| - Mise à jour des connaissances techniques, | - Gestuelle, ergonomie, | - Animation d'équipe |
| - Hygiène, santé et sécurité au travail, | - Utilisation des EPI, | - Habilitation électrique. |